

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

02/10/2024

N° E24000065 /25

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation d'un commissaire

Vu enregistrée le 24/09/2024, la lettre par laquelle la Présidente de la communauté de communes des Monts de Gy demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

la modification du PLUi de la communauté de communes des Monts de Gy ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Francis ROTH est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Gilbert CERF est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes des Monts de Gy, à Monsieur Jean-Francis ROTH et à Monsieur Gilbert CERF.

Fait à Besançon, le 02/10/2024

Pour la présidente empêchée,
Par délégation, la magistrate déléguée

Sophie Grossrieder

Pour copie conforme,
La Greffière en Chef,
Par délégation,

